

Aout 2011

PRIME A LA CASSE POUR LES CHAUDIERES

La liste des fournisseurs qui participent à l'opération « prime à la casse » pour les chaudières au fioul et au gaz naturel âgées de plus de 15 ans est disponible sur le site www.developpement-durable.gouv.fr (rubrique « énergie et climat », puis « Actualités »). >Le remplacement d'une telle chaudière donne droit à une prime de 100 € minimum pour l'achat d'une chaudière basse température et de 250 € minimum pour l'achat d'une chaudière à condensation.